



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

SCAE
Service Central
des Armes
et Explosifs

SIA

LE SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES ARMES

UNE EXIGENCE FORTE DE SÉCURISATION, DE SIMPLIFICATION ET DE DÉMATÉRIALISATION

En 2019 le service central des armes et explosifs (SCAE) du ministère de l'Intérieur a initié la transformation numérique de la politique publique de contrôle des armes et des explosifs.

Le système d'information sur les armes (SIA), qui remplacera l'application vieillissante AGRIPPA, qui recense aujourd'hui les possesseurs d'armes, est l'outil de cette transformation.

Déployé chez les armuriers et au SCAE en octobre 2020, le SIA sera opérationnel au sein des préfectures à partir de février 2022. Les près de 5 millions de détenteurs d'armes y auront également accès à la même date via un « espace détenteurs ». Le SIA garantira ainsi un continuum numérique entre les armuriers, les détenteurs et l'administration.





LE SIA VISE 3 FINALITÉS

SÉCURISATION

Le SIA permettra la **traçabilité en temps réel** des armes et de leurs éléments des catégories A, B et C.

Toute arme qui est fabriquée ou qui entre sur le territoire national est enregistrée dans le SIA et n'en sort que lorsqu'elle quitte le territoire ou est détruite.

Le SIA fiabilisera ainsi les données relatives aux détenteurs d'armes et contribuera à renforcer la sécurisation des interventions des forces de sécurité intérieure (géolocalisation des armes).

Le SIA facilitera la **récurrence des contrôles des détenteurs**. Chaque détenteur d'armes fera l'objet de vérifications périodiques avec le casier judiciaire et certains fichiers du ministère de l'Intérieur, afin de s'assurer de sa capacité à acquérir et détenir des armes.

Le SIA est un **outil puissant de lutte contre la fraude documentaire**.

Les autorisations seront complètement dématérialisées et le SIA sera interconnecté avec les systèmes d'information des fédérations (chasse, tir, ball-trap, ski/biathlon).

SIMPLIFICATION

Le déploiement du SIA va s'accompagner de **mesures de simplification administrative** induites par cette digitalisation :

- **Vérification automatisée** de la validité de certains documents (licence de tir, autorisation préalable ou permis de chasser...)
- **Autorisation globale** d'armes valable **5 ans**
- **Suppression** du récépissé de déclaration
- **Génération automatique** de la carte européenne d'armes à feu, jusqu'à 2 fois par jour et sans limite du nombre d'armes inscrites sur celle-ci

DÉMATÉRIALISATION

Toutes les **démarches administratives des détenteurs** pourront être réalisées **via leur espace personnel**. Les autorisations de commerce et les autorisations et déclarations d'acquisition d'armes seront **complètement dématérialisées**.

LES ACTEURS

Le système repose sur la mise en réseau des différents acteurs :

- 5 millions d'usagers-détenteurs d'armes
- 2 500 professionnels des armes (fabricants, importateurs, armuriers, etc)
- 400 agents de préfecture
- 4 fédérations (chasse, tir, ball-trap, ski/biathlon)
- les services de police et de gendarmerie



Le SIA garantira un **continuum numérique** entre les armuriers, les détenteurs, les préfectures et l'administration centrale.

Cette mise en réseau se traduit par la création de **4 portails spécialisés**.

Les portails sont **interconnectés entre-eux** pour faciliter les échanges d'informations.

Ils sont aussi **interconnectés avec des applications tierces** : consultation des fichiers de police, du casier judiciaire, des armes volées...

Depuis octobre 2020

Le portail « administration centrale »

Il permet notamment d'instruire et de délivrer les autorisations de fabrication et de commerce des armuriers.

Le portail « professionnels »

Il permet de tracer les armes qui sont en stock ou cédées par les armuriers sur tout le territoire, soit environ 330 000 transactions par an.

A partir de février 2022

Le portail « préfectures »

Il permettra l'instruction des demandes des professionnels (demande d'agrément armurier de catégorie C) et des usagers (autorisations de détention, carte de collectionneur, carte européenne d'arme à feu...) ainsi que la gestion des dessaisissements.

Ce portail sera accessible en lecture aux forces de sécurité intérieure pour le contrôle et la consultation dans le cadre des enquêtes.

Le portail pour les détenteurs d'armes appelé « espace détenteurs »

La création d'un compte usager-détenteur d'armes permettra à ce dernier d'avoir accès à l'ensemble des démarches de manière complètement dématérialisée. La création d'un compte personnel sera obligatoire pour conserver son droit à détenir ses armes.

Il permettra par ailleurs de faire évoluer et de simplifier la réglementation sur les armes notamment en allégeant les documents sollicités aux autorisations d'acquisition et de détention d'armes.

CALENDRIER DE DÉPLOIEMENT DU SIA POUR LES DÉTENTEURS D'ARMES

8 février 2022

Ouverture du SIA aux préfectures et aux détenteurs d'arme chasseurs

Mars 2022

Ouverture du SIA aux tireurs de ball-trap et aux biathlètes

Avril 2022

Ouverture du SIA aux non licenciés (armes héritées ou trouvées)

Mai 2022

Ouverture du SIA aux tireurs sportifs

Juin 2022

Ouverture du SIA aux collectionneurs

A partir de juillet 2022

Ouverture du SIA aux associations et métiers (polices municipales armées, agents de sécurité...)

30 juin 2023

Date limite pour créer un compte personnel détenteur dans le SIA

UN MODÈLE DE CONTRÔLE DES ARMES ET DES DÉTENTEURS D'ARMES INNOVANT ET TRÈS PERFORMANT

La transformation numérique de la politique publique du contrôle des armes ne se résume pas au SIA.

Ce nouvel outil numérique s'inscrit dans un écosystème numérique qui va devenir la référence européenne en matière d'encadrement et de contrôle de la détention d'armes.

Le référentiel général des armes (RGA)

Autorité de classement des armes, le service central des armes et explosifs a la charge de définir la catégorie de rattachement d'une arme, laquelle détermine notamment les modes de commercialisation, d'acquisition et de détention. Afin d'assurer l'uniformité des classements sur le territoire national, le SCAE a achevé en 2020 la mise en place du référentiel général des armes (RGA). Le RGA est une bibliothèque de données.

Il constitue un modèle commun à l'ensemble des portails du SIA.

Il contient actuellement 47 000 fiches qui permettent d'identifier et de classer un modèle générique d'arme de catégorie A, B ou C. Plus de 10 000 nouvelles fiches sont ajoutées chaque année. Le RGA constitue un outil indispensable aux armuriers, qui le consultent à chaque fois qu'ils doivent enregistrer une arme dans leur livre de police numérique.

Le Fichier National des personnes Interdites d'acquisition et de détention d'armes FINIADA

Le FINIADA recense toutes les personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes suite à une mesure administrative ou judiciaire. 100 000 personnes, dont près de 21 000 interdites en 2020, figurent dans le FINIADA.

Le SCAE intervient pour vérifier les signalements d'inscriptions au FINIADA communiqués par les fédérations habilitées à consulter ce fichier. En 2020, près de 1 600 personnes ont ainsi tenté d'acquiescer une licence de tir, de ball-trap ou un permis de chasser alors qu'elles étaient interdites de détention d'armes.

Les enjeux de l'évolution du FINIADA

L'évolution du fichier recensant les personnes ayant interdiction de détenir une arme est nécessaire pour des raisons d'ordre technique (application vieillissante) et des raisons liées à son contenu. De **nouveaux cas d'interdiction sont prévus dans le FINIADA** afin d'inclure l'ensemble des décisions prises par l'autorité judiciaire, y compris celles qui ne constituent pas des condamnations, et qui emportent une interdiction d'acquisition et de détention d'armes comme les contrôles judiciaires.

Il est enfin nécessaire de prendre en compte le développement des échanges d'informations au niveau européen.

BASEGUN La reconnaissance des armes grâce à l'intelligence artificielle

Basegun est un **outil d'identification rapide des armes** destiné aux forces de sécurité intérieure et aux professionnels des armes.

Grâce à une base officielle de photos des armes les plus en circulation, associée à la puissance de l'intelligence artificielle pour définir des points de reconnaissance, l'outil **permettra d'identifier immédiatement un modèle d'arme** (et sa fiche RGA)

Les forces de sécurité intérieure sont confrontées régulièrement à la découverte d'armes (6 à 7 000 armes saisies par an).

L'identification précise d'un modèle d'arme est complexe et nécessite un bon niveau d'expertise. Les professionnels quant à eux ont parfois des difficultés à identifier rapidement une arme parmi les milliers de références du référentiel général des armes (RGA).

Basegun viendra donc compléter le dispositif d'identification des armes en circulation en France.